

BULLETIN INTERCOMMUNAL



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE



JUILLET 2023

Anglefort
Bassy
Challonges
Chaumont
Chavannaz
Chêne-en-Semine
Chessenaz

Chilly
Clarafond-Arcine
Clermont-en-Genevois
Contamine-Sarzin
Corbonod
Desingy
Droisy

Eloise
Franc lens
Frangy
Marlioz
Menthonnex-sous-Clermont
Minzier

Musièges
Saint-Germain-sur-Rhône
Seysse l Ain
Seysse l Haute-Savoie
Usinens
Vanz y



EDITO

Chers habitants de la Communauté de Communes,

J'ai toujours plaisir à vous relater les actions de votre Communauté de Communes (CC) et il est de mon devoir de vous informer des projets en cours, qui rythment la vie de notre intercommunalité. La CC Usse et Rhône agit en continuité de l'action des communes, dans des périmètres d'intervention élargis comme l'économie, l'environnement, l'assainissement, la planification, la santé, l'enfance...

J'ai à cœur, avec les élus du Bureau communautaire, d'agir en étroite collaboration avec l'appui de vos Maires.

L'année écoulée, post-crise sanitaire, nous apporte désormais une crise internationale où les conflits ressurgissent en Europe, couplé d'une crise tarifaire avec une inflation record ! Ce contexte a des incidences sur nos modes de vie. J'ai à cœur, avec mon équipe, de ne pas augmenter les taux d'imposition et de maintenir le même niveau de services même si certains ajustements ponctuels sont entrepris.

Cette année 2023 marque le mi-mandat et l'ensemble des projets que nous avons actés lors des élections de 2020 sont engagés :

- L'extension du parc d'activités de la Semine pour accentuer l'accueil d'entreprises,
- L'achèvement de la viabilisation de la zone d'activités de Maboez à Corbonod,
- La construction du multi-accueil de 25 berceaux à Minzier dont les travaux se terminent pour une ouverture en 2024,
- La reconstruction de l'EHPAD à Frangy (82 lits) dont les travaux débuteront cet automne,
- Les études préalables lancées pour le futur gymnase à Frangy,
- Le futur site administratif de la CCUR, qui optimisera les services à la population,
- La maison de santé à Seyssel dont les travaux sont en cours, avec ses 11 cabinets professionnels bientôt disponibles,
- Le futur office de tourisme à Seyssel en construction,
- La véloroute V62 entre Sarzin et Frangy, dont les travaux seront bientôt engagés,

- La véloroute ViaRhôna entre Clarafond et Usinens, en cours d'études,
- L'agrandissement de la déchetterie à Seyssel.

Nous nous félicitons, ces trois dernières années, de la livraison du pôle médical des Usse, du bâtiment de la base de loisirs à Seyssel, des stations d'épuration à Marlioz-Contamine, des Crêts et Cusinens à Saint-Germain-sur-Rhône, ainsi que de la nouvelle déchetterie à Frangy.

Au sein de la CC Usse et Rhône, nous exerçons également la compétence des gens du voyage, transférée par l'État, que nous déléguons en partie au SIGETA. Conformément à nos obligations, nous accueillons cet été une aire de grandes migrations temporaire. Le choix du terrain retenu se trouve dans la commune de Bassy. Cela a été difficile. Une réunion publique a été organisée, je suis confiant dans la bonne exécution de la venue des groupes. Je remercie la municipalité de Bassy pour avoir su aller au-delà de ses réticences et aider l'intercommunalité à assumer cette compétence dont nous nous serions bien passés ! Aussi, pour respecter nos obligations définies par le schéma directeur, nous aménageons 3 logements pour les gens du voyage en voie de sédentarisation à Chêne-en-Semine, à proximité des locaux de la CCUR.

En matière d'environnement, nous avons reconduit nos marchés d'enlèvement des bennes en déchetteries et de collecte des ordures ménagères. Cette dernière a été rendue compliquée par le changement du prestataire et a occasionné quelques dysfonctionnements que nous nous efforçons de résoudre dans le contexte restrictif imposé par code de la commande publique. Soyez assurés de mon plein investissement, ainsi que celui de mon équipe, pour gérer au mieux les services à la population.

Je vous remercie pour votre confiance, la Communauté de Communes reste à l'écoute de vos besoins.

Le Président, Paul RANNARD

Suivez l'actualité et les alertes de la Communauté de Communes Usse et Rhône avec l'application gratuite Panneau Pocket !



- 1 Recherchez PanneauPocket sur AppStore, Playstore ou AppGallery et téléchargez l'application gratuitement.
- 2 Ouvrez PanneauPocket et recherchez CC Usse et Rhône ou 74910.
- 3 Félicitations, vous recevrez les notifications en temps réel !

La CC Usse et Rhône possède deux sous-entités sur l'application :



Transports scolaires



Déchetteries

SOMMAIRE

4-5 Finances

6-7 Développement économique

8-10 Urbanisme



11 Projets

12-13 Environnement

14-15 Service public assainissement collectif



16 Service public assainissement non collectif

17-19 Mobilités



20-21 Social - Enfance

22-23 Événements

24-25 Le Syr'Usse et la GEMAPI

26-29 Haut-Rhône Tourisme



30 Piscine de la Semine

31 Numéros utiles

FINANCES

LE BUDGET PRINCIPAL 2023

Il porte les projets d'aménagement ainsi que les services publics rendus du territoire. Il est composé de deux sections votées en équilibre lors du conseil communautaire du mardi 11 avril 2023 :

- Section de fonctionnement pour **15 200 000 €**
- Section d'investissement pour **6 460 000 €**

2022 et 2023 subissent la hausse de l'inflation qui résulte d'une accélération de l'augmentation des prix de l'énergie (+ 23,1 % au niveau national) ce qui impacte les dépenses de la section de fonctionnement du budget principal.

Section Fonctionnement du Budget Principal

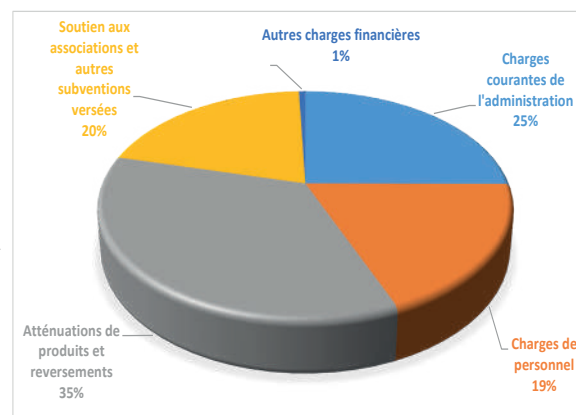
Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement assurent les charges courantes des services publics rendus sur le territoire et indirectement permet les projets d'investissement de la CCUR.

Budget Principal 2023: Fonctionnement - Synthèses dépenses*

Charges courantes de l'administration	3 430 193 €
Charges de personnel	2 578 210 €
Atténuations de produits et reversements	4 805 819 €
Soutien aux associations et autres subventions versées	2 793 382 €
Autres charges financières	83 102 €

*Hors opérations d'ordre et virement de section



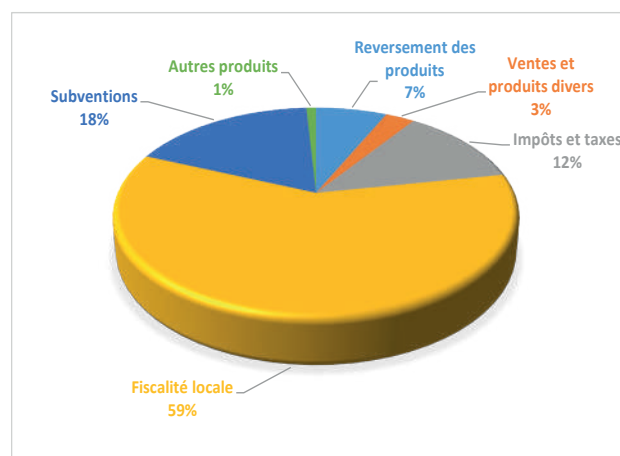
Les recettes

La section de recettes de fonctionnement recense en partie les différentes ressources de la CCUR issues de la fiscalité locale et autres prélèvements (TEOM¹, GEMAPI²..)*.

Budget Principal 2023: Fonctionnement - Synthèses recettes*

Reversement des produits	930 440 €
Ventes et produits divers	380 464 €
Impôts et taxes	1 691 623 €
Fiscalité locale et prélèvements	8 092 932 €
Subventions	2 416 814 €
Autres produits	127 523 €

*Hors opérations d'ordre et reports de résultats



¹ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est inchangée pour l'année 2023 soit 10,06%

Vote des taux Ménages et Entreprises inchangés sur 2023

Taux d'imposition	2023
Taxe Habitation sur résidences secondaires	3.15 %
Taxe Foncière sur le Bâti	1,83%
Taxe Foncière sur le Non Bâti	9,23%
Cotisation Foncière Entreprises (CFE sous Fiscalité Professionnelle Unique)	28.22 %

² La Taxe de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) permet de répondre aux financements des investissements liés à la prévention des inondations en soutien auprès des syndicats de rivières. Elle s'applique via la taxe foncière (ménages et entreprises), 210 000 € de recettes sont attendues en 2023.

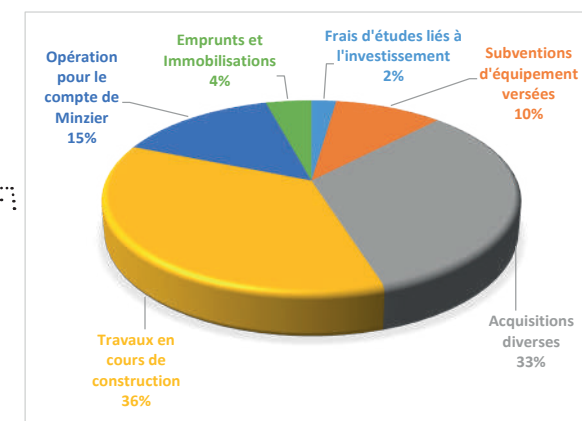
Section investissement du Budget Principal

Les dépenses

Budget Principal 2023: Synthèse des dépenses d'Investissement *

Frais d'études liés à l'investissement	143 905 €
Subventions d'équipement versées	627 765 €
Acquisitions diverses	2 102 894 €
Travaux en cours de construction	2 299 701 €
Opérations mutualisées	930 000 €
Emprunts et Immobilisations	264 470 €

Hors opérations d'ordre*

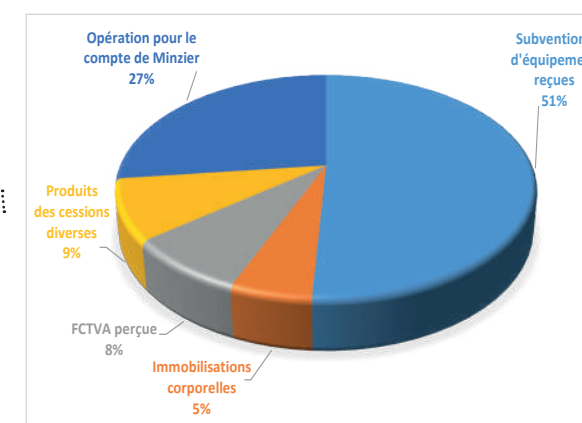


Les recettes

Budget Principal 2023: Synthèse des recettes d'Investissement *

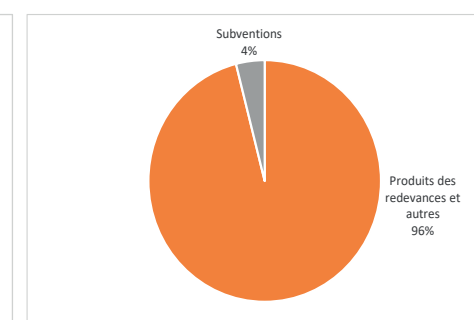
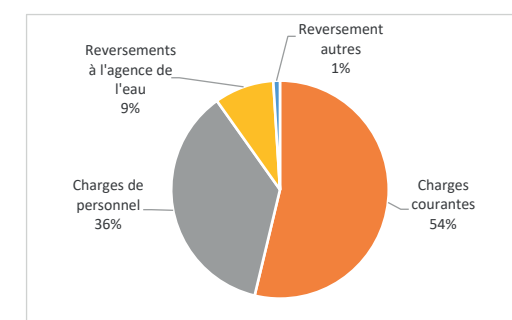
Solde d'exécution N-1	1 492 869 €
Subventions d'équipement reçues	1 759 647 €
Immobilisations corporelles	184 710 €
FCTVA perçue	280 000 €
Produits des cessions diverses	303 480 €
Opération pour le compte de Minzier	930 000 €

Hors opérations d'ordre* et virement de section de Fonctionnement



LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

→ La section de fonctionnement s'équilibre à **3 672 000 €**. En dépenses, se dégage le coût des charges à caractère général (788 500 €), ainsi que les charges de personnel (534 000 €). En recettes, le produit de la collecte de la redevance d'assainissement collectif et non collectif pour 2 642 128 € et la perception des subventions d'exploitation pour 109 330 €.

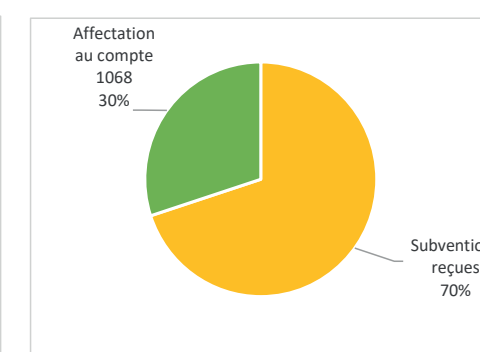
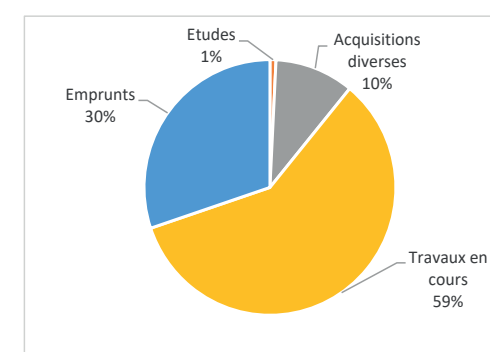


A retenir : Le budget d'assainissement s'équilibre par la redevance d'assainissement ainsi que des participations aux frais de branchement.

→ La section d'investissement s'équilibre à **3 989 000 €**

Les dépenses recensent les études et travaux sur les infrastructures d'assainissement (1 521 954 €), les acquisitions diverses (262 257 €) et les remboursements de l'emprunt (779 5442 €).

Les recettes sont représentées par les subventions d'investissement (1 617 929 €) reçues par le Département et l'Agence de l'eau.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



ZAE des Bonnets (Musièges)

Le développement économique est un pilier indispensable à la vie du territoire, générateur de richesses, de dynamisme et d'attractivité pour nos communes. Pour la Communauté de Communes Usse et Rhône, il se concrétise par la volonté de proposer aux entreprises des espaces propices à leur implantation et à leur développement. Le service Développement Economique de la CC Usse et Rhône est présidé par M. Christian Vermelle, 1^{er} Vice-président et maire de Clermont.

Parc d'activités économiques de la Semine

Concernant l'extension du Parc d'Activités Économiques de la Semine, les travaux d'aménagement sont en cours depuis l'automne 2022 et se poursuivront en 2023. Cet aménagement a commencé il y a plusieurs années par la mise en place de mesures compensatoires indispensables au déboisement : ces mesures sont mises en place dans le respect de la législation. Avec notre partenaire, Asters (conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie), des études préalables ont été menées et les travaux de réouverture et de création de zones humides ont pu être effectués dans différents lieux. D'autres collaborations sont actuellement effectives dans le cadre de ces mesures, avec la LPO (ligue de Protection des Oiseaux), avec qui la CCUR travaille notamment sur la préservation des chiroptères et l'ONF (Office National des Forêts) pour des travaux d'améliorations sylvicoles et une attention particulière est également portée sur les plantes dites invasives et la préservation des milieux aquatiques. D'autres travaux ont été menés comme la couverture de la canalisation de gaz et le défrichage.

Aujourd'hui, la commercialisation progresse à grands pas. De nombreuses entreprises se sont déjà positionnées et les premiers baux sont signés. Point novateur, il ne s'agit pas d'une vente classique mais d'une location de terrain pour 70 ans, afin que la collectivité reste maître du foncier. Les élus étudient attentivement chacun des projets avec comme critères la création d'emploi, l'optimisation foncière et le dynamisme économique local.



Zone de Maboez à Corbonod



Autre zone d'activités en fin d'aménagement, celle de Maboez à Corbonod. Sept lots sont déjà commercialisés, deux sont encore à vendre, d'une surface comprise entre 2 et 3 000 m². Les entreprises intéressées peuvent contacter la CCUR pour une présentation aux élus.



Zone de Pont Rouge à Usinens



La zone d'activités économiques de Pont-Rouge à Usinens a bénéficié de travaux d'aménagement en 2022 avec la modification du virage à l'entrée et l'extension des réseaux jusqu'en bout de zone. Ces travaux se sont déroulés en partenariat entre la CCUR et la commune d'Usinens.

En 2023



- Poursuite de la collaboration avec les commerçants pour la décoration des vitrines de Noël.
- Mise en place d'une signalétique harmonisée sur les ZAE en commençant par les zones de Pont-Rouge (Usinens), Vieux-Moulin (Musièges) et La Culaz (Challonges).
- Travaux d'enrobés dans la zone de La Culaz à Challonges.

Des rencontres avec les entreprises du territoire



À l'occasion des commissions économiques, Christian Vermelle met un point d'honneur à découvrir et faire découvrir des entreprises remarquables : Savoie Volailles sur le Parc d'Activités de la Semine, La ferme du Crêt Joli à Minzier, L'Éco-pôle Excoffier sur le PAE de la Semine ou encore JMG Extérieurs, nouvellement implanté dans la zone du Vieux-Moulin et accompagné par notre partenaire Initiative Genevois.

Cette association accompagne les créateurs d'entreprise et leur permet l'obtention de prêts à taux zéro et de garanties bancaires.

Plus d'informations : <https://www.usse-et-rhone.fr/>
Rubrique « Développement économique »



URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme inter-communal (PLUi) est un document de planification urbaine qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes, les règles relatives à l'occupation du sol :

- **par le plan de zonage**, le PLUi identifie les zones constructibles (dites urbanisées ou à urbaniser) et celles naturelles et agricoles.
- **par le règlement**, il encadre la constructibilité en fixant des règles que toute autorisation d'urbanisme aura à respecter (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager).

Les PLUi sont opposables à toute autorisation d'urbanisme sur leur territoire.



<https://www.usses-et-rhone.fr/>
Rubrique « Territoire »

Le PLUi du Val des Usses

Le PLUi du Val des Usses couvre les communes de **Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Frangy, Marlioz, Minzier et Musièges**. Le document approuvé le 25 février 2020 est entré en vigueur le 23 avril 2020. La modification n°1 est entrée en vigueur le 26 mars 2022.

La modification simplifiée n°2 a été approuvée lors du conseil du 13 juin. Elle a pour seul objet la rectification d'une erreur matérielle sur la commune de Marlioz. La concertation s'est tenue du 11 avril au 12 mai 2023. Elle a été approuvée lors du conseil du 13 juin.

Une révision allégée va être lancée afin de réduire certains espaces protégés. La concertation est en cours depuis le 15 mars 2023.

Le PLUi de la Semine

Le PLUi de la Semine couvre les communes de **Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine, Éloise, Franciens, Saint-Germain-sur-Rhône et Vanzy**. Le document approuvé le 25 février 2020 est entré en vigueur le 23 avril 2020. La modification simplifiée n°1 est entrée en vigueur le 30 octobre 2021. La modification simplifiée n°2 a été lancée. La mission régionale de l'autorité environnementale a informé qu'une évaluation environnementale n'était pas nécessaire. La concertation du public se tiendra du 26 juin au 26 juillet 2023.

Le PLUi du Pays de Seyssel

Le PLUi du Pays de Seyssel couvre les communes de **Anglefort, Bassy, Challonges, Clermont-en-Genevois, Corbonod, Desingy, Droisy, Menthonnex-sous-Clermont, Seyssel Ain, Seyssel Haute-Savoie et Usinens**. Le document approuvé le 25 février 2020 est entré en vigueur le 23 avril 2020. La modification simplifiée n°1 est entrée en vigueur le 30 novembre 2021. La modification n°1 de droit commun a été approuvée le 14 mars 2023. Elle est entrée en vigueur le 18 avril 2023.



Cette procédure promeut la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle instaure une servitude d'utilité publique dotée d'un règlement spécifique précis et validé par l'architecte des bâtiments de France en amont du dépôt des demandes d'urbanisme.



L'enquête publique s'est déroulée du 16/11/22 au 19/12/22. L'AVAP a été approuvée le 9 mai 2023. Elle est opposable depuis le 9 juin 2023. Le PLUi du Pays de Seyssel sera mis à jour prochainement.

L'AVAP l'emporte sur le PLUi

Le règlement et le document graphique sont opposables aux tiers

L'avis de l'Architecte des bâtiments de France repose sur le règlement et le document graphique de l'AVAP

Les autorisations d'urbanisme se réfèrent aux prescriptions réglementaires de l'AVAP

Diagnostic patrimonial sur les communes de Seyssel Ain et Seyssel Haute-Savoie

La commune de Seyssel Haute-Savoie dispose d'un immeuble classé au titre des Monuments historiques : inscription gallo-romaine placée à la base de la croix située sur la voie publique (classement par arrêté du 8 janvier 1936 – secteur de l'église). Cet immeuble fait l'objet d'un périmètre de protection de 500 mètres de rayon qui s'étend sur la quasi-totalité du centre-bourg de Seyssel Haute-Savoie et également sur celui de Seyssel Ain.

Une étude patrimoniale sur les 2 Seyssel a été réalisée par la CCUR afin d'identifier le patrimoine sur son territoire.

Le diagnostic de celle-ci a conduit les élus communaux à s'interroger sur l'outil de gestion à mettre en place pour préserver leur patrimoine. Ainsi, les Maires de Seyssel 01 et Seyssel 74 réfléchissent à la mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR).

La création du SPR permettrait de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager des bourgs seysselans. Elle permettrait d'affiner le périmètre concerné, dans lequel un règlement serait applicable, en complément de celui du PLUi et entraînerait la création d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine actuel.

Le SPR se substituerait alors au périmètre des abords de 500 m autour des monuments historiques classés ou inscrits.

Les communes de Seyssel réfléchissent à cette possibilité, dont les aspects juridiques sont à étudier.



Étude pré-opérationnelle aménagement sur la commune de Bassy

Au regard de sa localisation, de sa superficie et de sa topographie, l'OAP n°13 « Fond du village » mérite d'être approfondie pour permettre un développement vertueux au cœur même de la commune de Bassy. Il s'agit de terrains situés au sud-est du centre du village représentant un peu moins d'un hectare et offrant de magnifiques vues sur la vallée du Rhône.

Le site

Situé au sud-est du centre du village, à proximité des équipements, services et commerces existants, le site est localisé en continuité de l'urbanisation existante au lieu-dit « Fond du village ».

Il s'étend sur 0,9 ha environ, et sa topographie est en forte déclivité du nord-est au sud-ouest, en direction du Rhône. Du fait de sa localisation et sa topographie, le site offre de belles perspectives sur le grand paysage. À ce titre, son aménagement doit prendre en compte la valorisation de ses qualités paysagères.



- La commune de Bassy étant propriétaire du foncier, ses élus souhaitent développer l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) en termes d'intégration paysagère et de qualité architecturale et environnementale.
- Aussi, un bureau d'étude a été retenu pour proposer l'aménagement du tènement « Fond du village » qui doit être réalisé dans le cadre d'une opération d'ensemble envisageant la totalité des équipements nécessaires à sa réalisation.
- Cette réflexion sera menée en tenant compte des enjeux d'un développement durable respectueux de son environnement. Une attention particulière sera portée vis-à-vis des choix énergétiques, de l'insertion climatique, de la gestion de l'eau, de la gestion des déplacements, des déchets, la prise en compte du paysage etc.
- L'objectif est d'élaborer un **plan de composition urbaine et paysagère** sur cette zone ainsi qu'une proposition concernant la nature du programme envisagé et une estimation financière.
- **Les opérations sont menées par la CCUR à la demande de la mairie de Bassy qui finance.**



OAP actuellement opposable

	Périmètre de l'OAP
	Principe d'accès et de voie de desserte à positionner et à aménager
	Principe de liaison modes doux à positionner et à aménager
	Espaces de desserte et de stationnement à positionner et aménager
	Jardins collectifs à positionner
	Plantations existantes à prendre en compte dans l'aménagement
	Plantations nouvelles à positionner
	Secteur possible pour une gestion douce des eaux pluviales

PROJETS

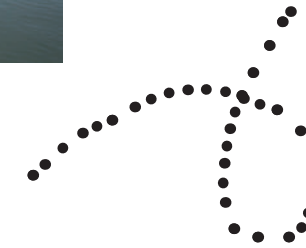


Projet de restructuration du bâtiment snack/poste de secours à la base de loisirs

Seysssel



Après la création d'une nouvelle aire de camping-car (2021) et la construction de nouveaux bâtiments avec Prolynx (2022), la requalification de la base nautique Aqualoisirs se poursuit avec l'agrandissement du poste de secours, la création de toilettes supplémentaires et l'installation d'une pergola coté snack. Un projet d'installation d'un jet d'eau afin d'améliorer la qualité du plan d'eau de baignade et d'une barrière automatique sécurisant l'accès à la digue rive droite du Rhône sont aussi à l'étude.



Site administratif unique

Chêne-en-Semine



Afin d'accroître l'efficacité de ses services, la CCUR regroupe ses équipes administratives en un site unique à Chêne-en-Semine (La Croisée). Pour ce faire, le bâtiment existant sera rénové et une extension sera réalisée.

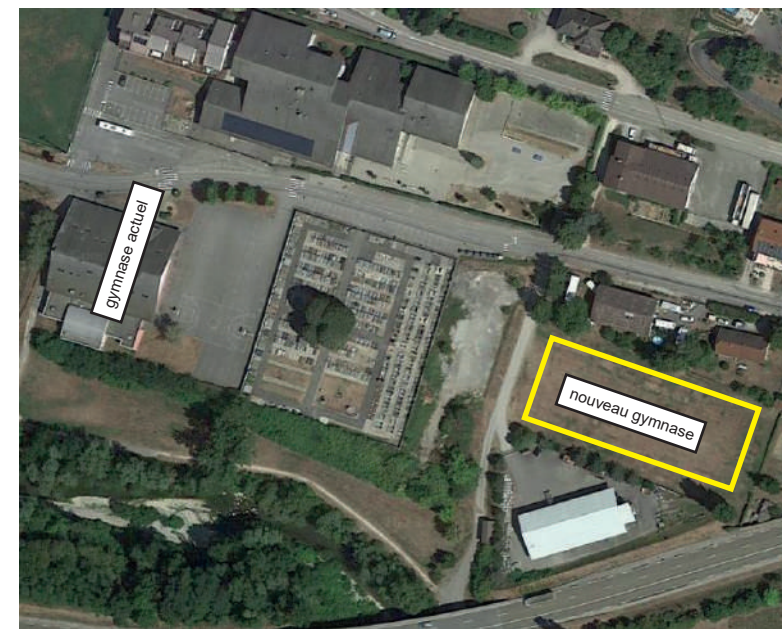


Gymnase intercommunal

Frangy

La CCUR réalise un nouveau gymnase. Les études sont actuellement en cours. Le dépôt de permis devrait se réaliser en 2024, pour un début des travaux en 2025.

À noter que la salle Claude Métandier, gérée par la commune de Frangy, restera fonctionnelle.



ENVIRONNEMENT

Déchetterie de Frangy



Le nouveau site ouvert depuis septembre 2021 réceptionne plus de 2 600 tonnes de déchets par an, tous flux confondus. Le site est également équipé d'un espace ressourcerie, « zone de gratuité » où chacun peut déposer ou reprendre des objets sans aucune contrepartie. Ce concept rencontre un franc succès et le principe de gratuité donne entière satisfaction aux citoyens.

Malheureusement, la CCUR a constaté que certains usagers profitaient de cet espace pour revendre les objets récupérés et ce dans le but d'une activité commerciale.

La CCUR déplore ces pratiques et précise que ses services ne sont pas associés à ces agissements. Nous mettons également tout en œuvre pour éviter au maximum ces activités de commerce ne respectant par l'équité de cet espace de gratuité.

Déchetterie de Seyssel 74

Le site en fonction depuis 2011 réceptionne annuellement 2 500 tonnes de déchets par an, tous flux confondus.

Au vu de l'évolution démographique et de l'augmentation des quantités de déchets ces dix dernières années, le site devient exigu avec des difficultés de circulation lors des jours de forte affluence. **En conséquence, la CCUR a engagé un projet d'agrandissement.**

L'année 2023 permettra de définir précisément les ouvrages à modifier et la réalisation des dossiers administratifs s'y afférant pour un démarrage des travaux prévus en début 2024.



Déchetterie de Saint-Germain-sur-Rhône



La CCUR a mis en œuvre un projet d'électrification grâce à des panneaux photovoltaïques. Parce que biais, l'intégralité du site sera indépendant énergétiquement, toute l'année, via l'utilisation d'énergie renouvelable.

Ce projet est élaboré en partenariat avec le SIESS (études de dimensionnement et de faisabilité) et les travaux sont subventionnés à hauteur de 80 % par le Fonds d'amortissement des charges d'électrification.

La mise en service de l'ensemble de l'installation est prévue pour début 2024.

Simplification des consignes de tri

À TRIER

TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES

- Journaux et magazines
- Prospectus et catalogues
- Courriers, enveloppes et autres papiers
- Emballages en plastique
- Emballages en papier et carton
- Emballages en métal

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

- Bouteilles en verre
- Pots, bocaux et flacons en verre

À JETER

- Ordures ménagères
- Objets en plastique
- Vaisselle cassée
- Tissus sanitaires

Plus de doute, tous les papiers et emballages se trient !

Depuis le 1^{er} janvier 2023, il faut déposer dans un seul et même contenant jaune, tous les emballages sans exception : en métal, plastique, les papiers, cartonnettes, et briques alimentaires.

Inutile de laver les emballages, bien les vider suffit !



« Le Kiosque à Cartons » : un projet expérimental de réemploi des cartons à Frangy et Seyssel

Frangy et Seyssel

Grâce à un projet mené par CITEO et le SIVALOR (anciennement SIDEPAGE), le territoire de la CC Usse et Rhône a été sélectionné pour une expérimentation sur le réemploi des cartons.

Il ne s'agit pas ici d'un conteneur de tri, mais d'un « petit chalet », muni de rayonnage verticaux dans lesquels sont présentés des cartons bruns d'emballage de toutes tailles et en bon état.

Chacun sera libre d'en déposer et/ou d'en prendre selon ses propres besoins (vente en ligne, rangement, déménagement etc.)

L'objectif du « Kiosque à Cartons » est de donner une seconde vie aux cartons d'emballage afin de les partager en toute liberté à une échelle locale et circulaire.

Ce nouveau mobilier urbain sera installé pour une durée expérimentale de 6 mois.



Parking gravillonné de l'école élémentaire Jules Coissard - 74910 SEYssel HAUTE-SAVOIE

Rue du Grand Pont - Place centrale 74270 FRANGY

Envisageons le carton comme un objet et non comme un déchet !

SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF (SPAC)

À quoi servent les redevances perçues par le SPAC ?

1 La redevance annuelle d'Assainissement Collectif

La redevance annuelle d'assainissement collectif est demandée aux usagers raccordés ou raccordables à un réseau d'assainissement d'eaux usées collectif afin de participer aux coûts de fonctionnement du service et des ouvrages d'assainissement (entretien, fonctionnement des stations d'épuration et des réseaux) :



€ → Part fixe + Part variable (indexée sur le m³ d'eau consommée).

2 La Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PfAC) :



La PfAC correspond à une participation forfaitaire aux coûts de création de systèmes de traitement et de collecte des eaux usées. Elle est due dès lors qu'un bâti génère des eaux usées dans le réseau public d'assainissement collectif. Celle-ci est perçue lors de la construction d'une habitation neuve ou lorsque qu'une habitation existante possède un assainissement individuel non-conforme et se raccorde sur un réseau d'eaux usées nouvellement créé. Cette participation n'est applicable qu'une seule fois lors d'un projet/construction et diffère selon le type de bâti : neuf ou existant.

3 La Participation aux Frais de Branchement (PFB) :

La CCUR peut se faire rembourser par les pétitionnaires qui font **une demande de branchement au réseau d'assainissement d'eaux usées**, tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux. Ce forfait de branchement sous domaine public s'applique dans le cas de la construction d'un nouveau réseau public d'assainissement des eaux usées pour le branchement d'un logement existant (générant des eaux usées et paiement d'une taxe d'habitation) ou pour le branchement d'un immeuble (dont le coût de branchement est plus important). Cette participation sera perçue dès lors que le réseau d'assainissement est réceptionné par la collectivité.

€ → Le détail des tarifs de ces redevances sont disponibles sur le site internet ou sur simple demande.



Vos règlements se font à l'ordre du TRESOR PUBLIC :

- Envoi de chèque au SGC de Rumilly 25 Rue Charles De Gaulle 74152 RUMILLY Cedex
- Paiement via Internet sur le site DGFIP : <https://www.payfip.gouv.fr>
- Paiement chez le buraliste ou partenaire agréé avec QR CODE de votre facture
- Sous contrat de prélèvement annuel (contacter le 04 50 56 15 30)



Station d'épuration de Marlioz - Contamine-Sarzin

Une nouvelle station d'épuration a été mise en service en septembre 2022. Cet équipement est dimensionné pour recevoir 1800 équivalents habitants.

En chiffres

2 806 000 €
équipement

819 000 €
réseaux

3 626 000 € HT
TOTAL pour la
CCUR

1 269 000 €
participation
Département

790 000 €
participation
Agence de l'Eau

2 059 000 €
TOTAL
subventions
(57%)

La nouvelle installation remplace celle qui a été construite en 2009 sur un terrain qui s'affaissait. L'ancienne station d'épuration ne répondait pas aux exigences de performance depuis 2015 et la Communauté de Communes a été mise en demeure par les services de l'État de réaliser des travaux en 2019. La décision de construire une nouvelle station d'épuration, en bas de vallée, a été prise pour répondre à ces exigences et faire face à l'augmentation démographique future.





À quoi sert la redevance perçue par le SPANC ?

1 La redevance d'assainissement non collectif est destinée à couvrir la compétence obligatoire du SPANC : le contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement individuel d'une fréquence de 7 ans. La redevance d'ANC de la CCUR est forfaitaire et annualisée. Son montant est fixé par délibération. Actuellement cette somme est de 30 € HT pour les usagers disposant d'une installation **conforme**.

2 En cas de **non-conformité** de l'installation d'assainissement non collectif, la somme peut être majorée dans les conditions de la dernière délibération en vigueur (250 %), jusqu'à ce que les travaux de remise aux normes soient effectués. La somme totale issues des majorations est redistribuée, sous forme d'un forfait de 2000 €, aux usagers qui s'engagent dans une démarche volontaire de réhabilitation de leur dispositif d'ANC. Depuis 2019, 109 usagers ont bénéficié de ce dispositif.

À qui et comment est-elle établie ?

- Le destinataire de la facturation est le titulaire de l'abonnement du compteur d'alimentation en eau potable ou par défaut le propriétaire de l'immeuble.
- Dans le cas d'une majoration de la redevance d'ANC pour cause de non-conformité, le montant de la majoration peut être facturé au propriétaire sur demande écrite de l'occupant du logement.



Évolution du taux de conformité des installations d'ANC

Depuis 2019, la CCUR accompagne financièrement et techniquement les usagers dans la mise en conformité de leur dispositif d'assainissement individuel. Fin 2022, le taux de conformité est de 42%. C'est pourquoi, la CCUR souhaite maintenir cette aide et encourager davantage d'usagers à réhabiliter leur installation.



Dans le cadre d'une **vente immobilière** et ce depuis le 01/01/2011, au moment de la signature de l'acte de vente, le **diagnostic d'assainissement non collectif est à joindre au dossier de diagnostic technique au même titre que d'autres diagnostics immobiliers tel que le diagnostic de performance énergétique, électricité, plomb, amiante, etc.** C'est le rapport de visite du SPANC, **daté de moins de 3 ans**, qui fait état de diagnostic d'assainissement non collectif. Sans ce document, la vente n'est pas envisageable. Son coût est de 250 € HT (délibération n°CC191/2021 du 14/12/2021).



Étude d'opportunité du développement du covoiturage

Située au Nord-Ouest de la Haute-Savoie, la CCUR compte sur son territoire des atouts touristiques, patrimoniaux et économiques. Sa structure majoritairement rurale implique des déplacements complexes pour ses habitants, majoritairement réalisés en voiture individuelle.

La Région est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) et délègue des attributions à la CCUR.

Ainsi, à la demande de la CCUR, la région Auvergne-Rhône-Alpes fait appel à l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc pour réaliser une étude d'opportunité de développement de 1 à 3 lignes de covoiturage sur 3 axes identifiés par la CCUR.

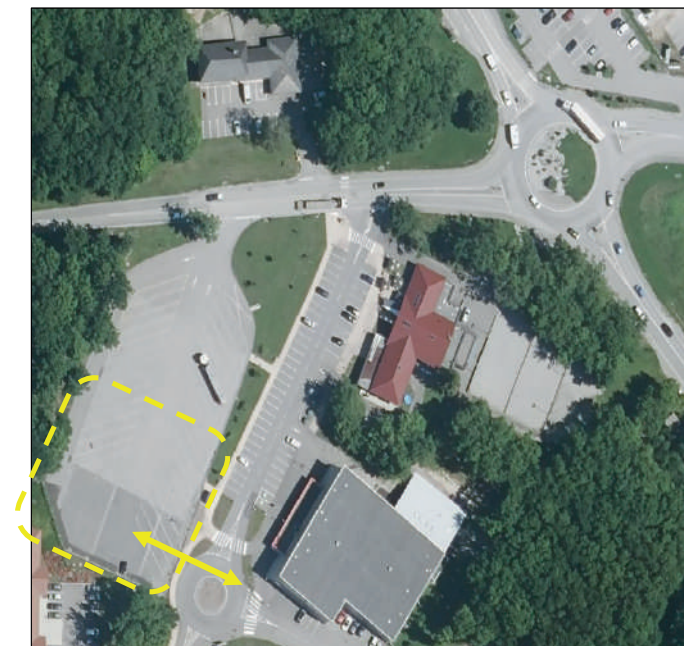
Cette étude sera financée par la Région et débutera été 2023.

Parkings de covoiturage

La CC Usse et Rhône s'organise pour offrir à ses habitants une nouvelle option pour se déplacer de manière plus durable grâce à deux projets de parkings de covoiturage. Situés à Chêne-en-Semine, secteur de la Croisée, route de Marsin et à Marlioz, la Gravelière, ces espaces donneront aux conducteurs la possibilité de se garer gratuitement tout en offrant une alternative aux trajets individuels.

Chêne-en-Semine

Projet de création d'un parking de 60 places de covoiturage sur le parking existant.



Marlioz

Création d'un parking d'environ 20 places.



MOBILITÉS

La CCUR souhaite développer sa politique cyclable

Utiliser l'usage des modes doux :

- Pour le tourisme
- Pour les loisirs
- Pour les déplacements quotidiens

Assurer la sécurité

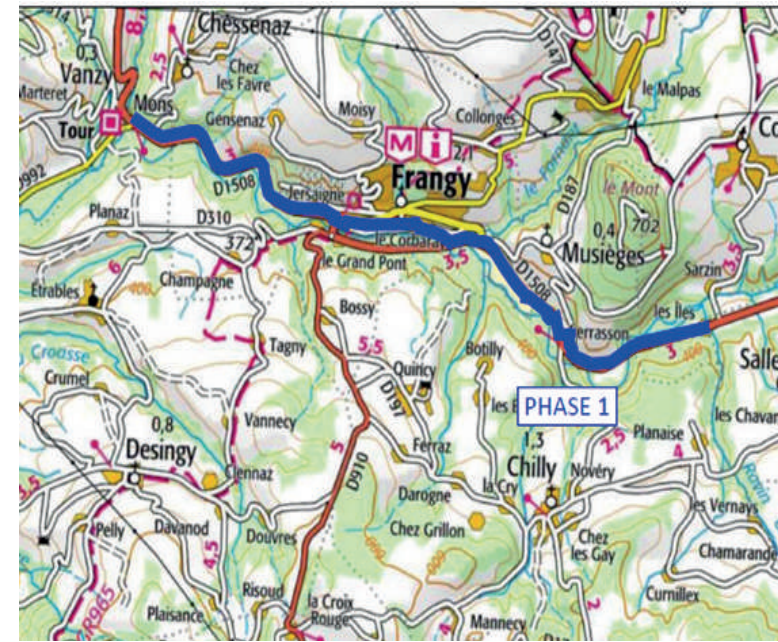
Assurer la sécurité des usagers, notamment en traversée des zones urbanisées

Relier les communes entre elles

- Desservir les centres-villes, les collèges, les écoles
- Découverte du territoire
- Tourisme
- Culture

Une des réponses face à la pollution de l'air et la congestion du trafic

Aménagement de la V62



La CCUR a décidé de créer une piste cyclable multifonctionnelle. Celle-ci constituera l'itinéraire de la véloroute V62 et longera les Usse permettant ainsi de rejoindre l'itinéraire ViaRhôna à Seyssel.

Cette véloroute est amenée à intégrer un itinéraire cycle longue distance de renommée nationale et européenne. Grâce aux subventions du Département et de l'État, le démarrage des travaux de la V62 se fera à l'automne 2023 et concernera le 1^{er} tronçon entre Contamine-Sarzin et l'entrée de Frangy.

Les études sur le tracé des tronçons suivants ne sont pas encore terminées mais l'objectif est de relier Contamine-Sarzin, à partir du Pont de Chamaloup, à Usinens au niveau du Pont de Châtel.



V62 et ViaRhôna

Le territoire de la CCUR est traversé par 2 grands itinéraires cyclables :

- **La véloroute V62** entre Contamine-Sarzin et Usinens
- **La ViaRhôna** entre Clarafond-Arcine et Seyssel

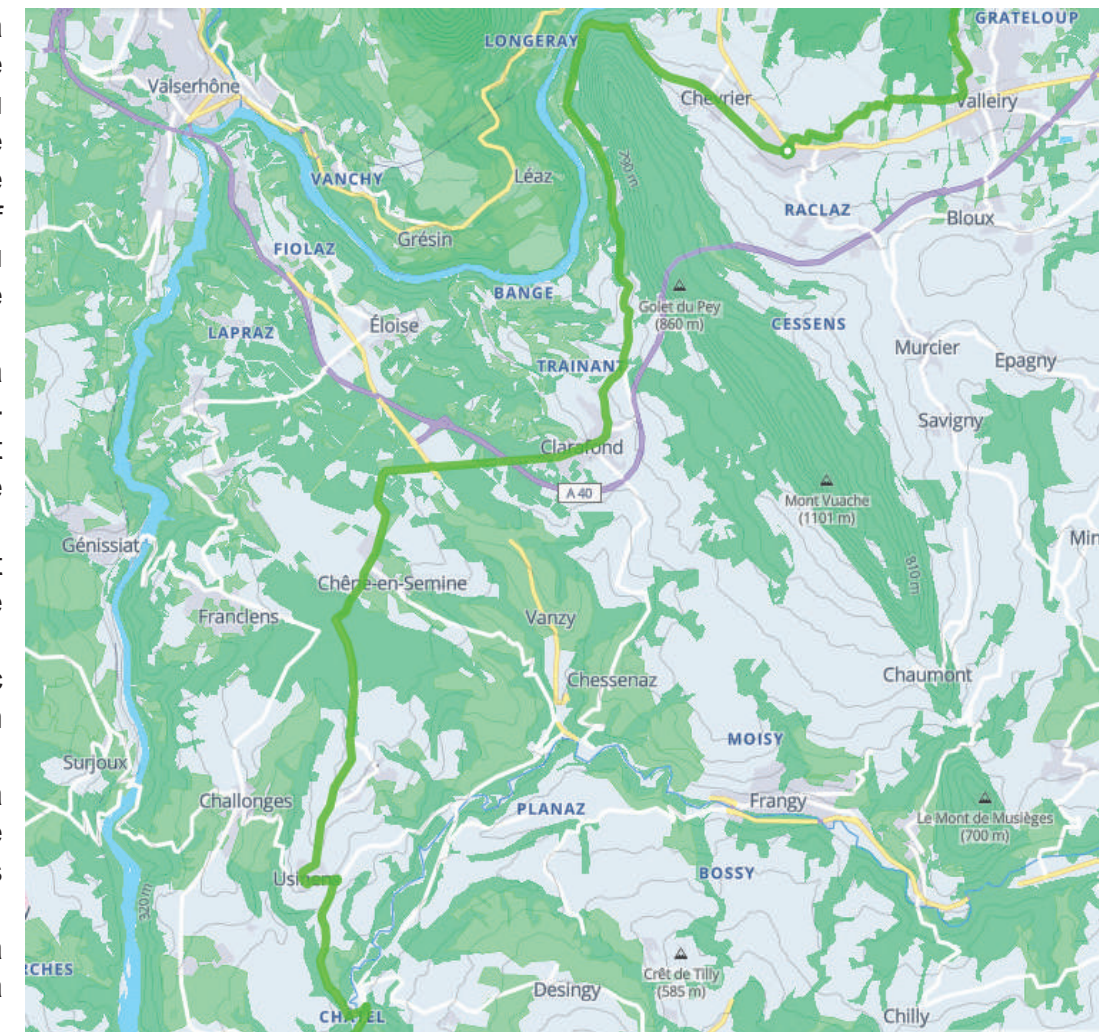
La jonction s'opère au niveau de Pont de Châtel.

Requalification de la ViaRhôna de Clarafond-Arcine à Usinens

Ce projet, porté par la CCUR, s'inscrit dans le développement du réseau de cheminement cyclable sur l'ensemble du territoire français. Il a pour objectif d'améliorer la continuité du tracé de la ViaRhôna entre Vulbens et Seyssel.

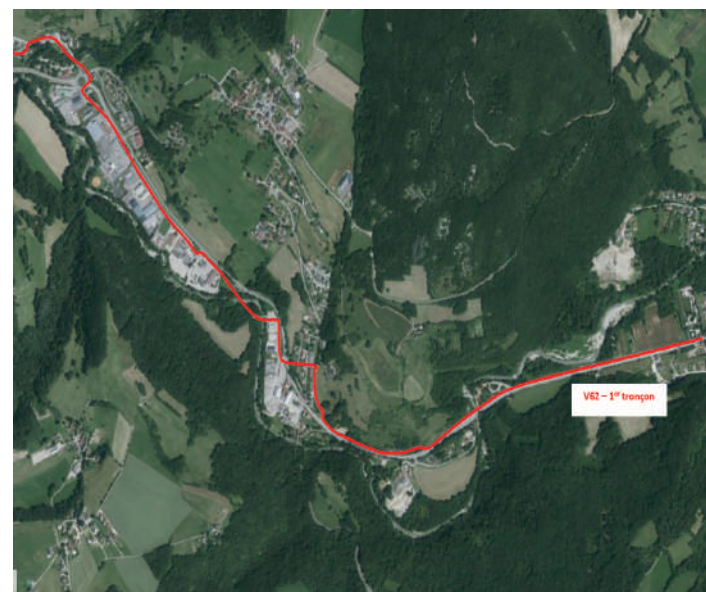
Le projet prend naissance à Clarafond-Arcine, relie ensuite Chêne-en-Semine et Usinens avant de rejoindre Seyssel.

L'itinéraire considéré fait environ 20 km de long. Le profil en travers retenu fera 3m de large avec accotements de 0,5 m lorsque cela sera possible. Dans les zones où la construction d'une piste en site propre n'est pas possible (topographie, foncier...) une chaussée à voie centralisée sera mise en œuvre.



La CCUR se mobilise autour de la réalisation, en site propre, de ces itinéraires. En effet, à ce jour, les aménagements cyclables manquent ou fournissent un service insuffisant :

- ➔ La V62 n'est aménagée sur aucune partie du territoire.
- ➔ La ViaRhôna est sous forme de bandes cyclables entre le pont de Châtel et l'entrée de Seyssel et en site propre à partir du centre du bourg jusqu'au Fier.
- ➔ Les travaux de la passerelle du Fier sont en cours, par le Département.



Le Pôle Médical des Usse

Le Pôle Médical des Usse a ouvert ses portes au 1^{er} janvier 2022. Les professionnels de santé du Pôle Médical à Frangy ont été approchés pour faire un bilan un an après l'ouverture.



Il en ressort des locaux agréables et modernes. Le fait que tous les aménagements aient été réalisés en fonction des besoins de chacun des professionnels de santé a été très agréable pour eux. Cela leur a permis d'accueillir rapidement les patients dans des conditions favorables. Une bonne ambiance de travail règne et la salle de convivialité leur permet de se croiser lors des repas et pauses. Les usagers apprécient de pouvoir trouver une offre variée de professionnels de santé et de soin dans un même lieu.

Le panneau des plaques professionnelles à l'extérieur permet une visibilité à l'ensemble de l'équipe disponible. L'accès au Pôle Médical est facilité grâce à sa localisation en centre-ville et grâce aux places de parking à proximité.



Maison de Santé à Seyssel

La Maison de santé à Seyssel est en cours de construction, l'ouverture est prévue pour le premier semestre 2024. La CCUR est prête à accueillir un nouveau médecin sur le territoire.



Pour rappel, le projet est composé de 3 secteurs d'activités, une Maison de santé, un Office de tourisme et un laboratoire d'analyses médicales en rez-de-chaussée et de 14 logements en étages supérieurs (R+2). La Maison de santé offre 320,41 m² pour 11 locaux professionnels, de 14 et 24 m² chacun.

La CCUR en lien avec la mairie, recherche activement un médecin pour Seyssel.

Maison de vie 1 de Chêne-en-Semine : accueil d'un nouveau médecin généraliste

La CCUR a le plaisir d'accueillir un nouveau médecin généraliste dans la Maison de vie 1 depuis le 1^{er} février 2023.

De nouveaux aménagements ont été réalisés dans la Maison de vie 1 afin que le médecin puisse exercer dans de bonnes conditions : rafraîchissement du cabinet et construction d'une salle d'attente indépendante pour les kinésithérapeutes et le médecin.



La liste de tous les professionnels de santé se trouve sur notre site internet : <https://www.usse-et-rhone.fr/>
Rubrique « Vie pratique »

Un an après l'ouverture du Relais Petite Enfance Itinérant (RPEI), Mme Valérie COZLIN, directrice, fait le bilan :

« Le RPEI a ouvert depuis une année maintenant et a trouvé sa vitesse de croisière. Chaque semaine les assistantes maternelles du territoire ont la possibilité de participer aux accueils collectifs proposés par l'animatrice du Relais, le lundi à Chêne-en-Semine, le mardi à Frangy et le jeudi et vendredi à Seyssel de 9h15 à 11h15. Temps conviviaux où chacun et chacune, adultes et enfants, expérimentent, découvrent, échantent.






En 2022, 56 assistantes maternelles et 132 enfants différents ont participé au moins 1 fois aux différentes activités proposées par le Relais. Le RPEI a organisé en 2022 la formation "Sauveteur Secouriste au Travail" à destination des assistantes maternelles du territoire en partenariat avec FSI Aura et organisera en 2023, 3 formations professionnalisantes : "Parler avec un mot et un signe, niveau 1", "Le jeu sous toutes ses formes" et "Prendre soin de soi, prévenir l'épuisement professionnel" en partenariat avec CMCG Formation.



Des temps de permanence téléphonique et physique sur RDV sont proposés **les lundi et mardi après-midi de 13h30 à 17h et le jeudi de 13h30 à 18h30** pour les assistantes maternelles et parents ou familles désireux d'avoir des informations sur les activités du Relais, des informations d'ordre administratif sur les contrats de travail, la convention collective... ».

« Une première année riche en découverte »

-  rpe.ussethonne@alfa3a.org
-  04 81 50 02 58
-  2, chemin de la fontaine 74910 SEYSSEL.
(1^{er} étage de l'EAJE les Marmottons)

Multi-accueil à Minzier



La structure est actuellement en cours de construction. L'ouverture du multi-accueil est prévue pour le début d'année 2024 et il sera géré par l'association Karapat.

La structure fera 290 m² au total pour accueillir 25 berceaux. Elle se situera à côté du groupe scolaire « Le Triolet ».

Pour rappel, la Communauté de Communes Usse et Rhône possède 4 multi-accueils dont un, en gestion directe et une garderie itinérante, présente 3 jours à Minzier et 1 jour à Chilly.

ÉVÉNEMENTS

Pose de la première pierre de la maison de santé et du futur office de tourisme à Seyssel

18 octobre 2022



Paul Rannard Président de la CCUR ainsi que M. Lionel Tardy, Vice-président du Conseil départemental de Haute-Savoie et Président de TERACTION ont eu le plaisir d'accueillir pour l'occasion Mme Virginie Duby-Muller, M. Martial Saddier, Président du Département de Haute-Savoie, M. Cyril Pellevat, Sénateur et Conseiller régional ainsi que M. Gérard Lambert, Conseiller départemental et Maire de Seyssel 74.

Convention Territoriale Globale avec les CAF

13 décembre 2022



Mardi 13 décembre, la CCUR a signé la convention territoriale globale (CTG) avec les 26 communes membres et les caisses d'allocations familiales (CAF) de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Paul Rannard a rappelé les objectifs de cette convention, et souligné le soutien de la CAF qui verse chaque année 220 000 € à la CCUR pour soutenir sa politique familiale.

Inauguration de l'installation de Bio-MéthaVernes à Veytrens.

3 décembre 2022



L'unité de méthanisation Biométha'Verne a été inaugurée le samedi 3 décembre en présence de M. Christophe Alexandre Paillard qui représentait le Préfet, M. Cyril Pellevat, Sénateur et élu à la Région, Mme Virginie Duby-Muller, Députée et Conseillère départementale, ainsi que M. Christian Vermelle, Vice-Président de la Communauté de communes Usse et Rhône délégué à l'économie, et du Maire de Bassy M. Rémi Poncet.

Ce site de méthanisation produit du biogaz et des reliquats appelés digestats à partir d'effluents d'origine agricole (fumiers...) et de cultures intermédiaires à vocation énergétique. Le gaz produit est par la suite injecté dans le réseau de distribution de GRDF pour la consommation résidentielle et l'alimentation des véhicules en GNV/GNL, quant aux digestats, ils permettent de remplacer les engrais de synthèse.

18 mars 2023 Inauguration de l'Éco-Pôle de la Semine



Dans le cadre de la 6^{ème} Journée Mondiale du Recyclage, Excoffier Recyclage a inauguré son Éco-Pôle de la Semine. Un site de 7 hectares totalement dédié au tri haute-performance et à l'innovation, afin de trier et valoriser au mieux nos déchets. Pour l'occasion, M. François et M. Jean-Philippe Excoffier étaient accompagnés de M. Laurent Wauquiez, Président de la Région AURA, M. Martial Saddier, Président du Conseil Départemental de Haute-Savoie, M. Paul Rannard, Maire de Chêne-en-Semine et Président de la CC Usse et Rhône et M. Yves Le Breton, Préfet de la Haute-Savoie.

20 mars 2023 Inauguration de la station d'épuration de Marlioz



Le lundi 20 mars a eu lieu l'inauguration de la station d'épuration de Marlioz. Cet équipement de 1800 équivalents habitants dessert la commune de Marlioz et, à terme, aura pour mission de raccorder également des hameaux de Contamine-Sarzin.

Le Président M. Paul Rannard ainsi que M. Vincent Dutoit, Maire de Marlioz et M. Rémi Poncet, Vice-président délégué à l'assainissement ont eu le plaisir d'accueillir pour l'occasion M. Yves Le Breton, Préfet de Haute-Savoie, Mme Nadia Idiri, Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois, Mme Virginie Duby-Muller, Députée de la circonscription de Saint-Julien-en-Genevois, M. Martial Saddier, Président du Département de Haute-Savoie, et M. Cyril Pellevat, Sénateur et Conseiller régional.





Signature du Contrat de Milieux les Usses



Le mercredi 1^{er} février à Cruseilles a eu lieu la Signature Officielle du Contrat de Milieux les Usses, en présence de M. Alban, Directeur de la délégation de Lyon à l'agence de l'eau, de M. Saddier, Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, de Mme Petex, Députée et Conseillère Départementale, et des Présidents des EPCI membres dont la CCUR.



Ce programme s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées et vise notamment à :

- Maintenir l'équilibre quantitatif de la ressource en eau
- Améliorer la qualité des eaux
- Restaurer et maintenir les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques
- Sensibiliser et communiquer autour de l'économie de l'eau et de la préservation des espaces naturels aquatiques.

Le Syr'Usses représenté par son Président M. Mâchard, s'engage à le porter, à le piloter aux côtés des différents maîtres d'ouvrage. Retrouvez la charte de mise en œuvre et de gouvernance sur le site internet du syndicat : www.rivieres-usses.com


À propos de la CCUR

- Collaboration sur les ruisseaux affluents du Rhône pour les années 2022-2023, pour un total de **75 267 €**.
- Entretien des Usses pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et entretien des boisements des berges.
- Suivi de la rivière concernant la qualité des eaux et suivi des débits en étiage durant l'été.
- Participation à des événements locaux, notamment la fête des fromages les 1^{er} et 2 juillet.

Natura 2000

Le site Natura 2000 des Usses, qui couvrait depuis 2016 une superficie de 307 ha sur la partie aval des Usses, a été étendu en 2020, à la suite d'un long processus de concertation, aux ruisseaux du Marsin et du Saint Pierre. Cette extension permet de prendre en compte les enjeux liés à la présence d'écrevisses autochtones. Il couvre ainsi aujourd'hui une superficie de 788 ha et s'étend sur 9 communes (Seyssel, Bassy, Usinens, Desingy, Chessenaz, Vanzy, Chêne-en-Semine, Clarafond-Arcine et Frangy). Pour rappel, l'objectif du réseau Natura 2000 est de concilier la préservation du patrimoine naturel et des activités économiques du territoire.



 Retrouvez toutes les informations sur le Facebook du Syndicat : Syr'Usses, Syndicat de Rivières les Usses.

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INNONDATIONS

La CC Usses et Rhône a délégué cette compétence aux syndicats de rivière qui agissent dans son territoire :

Le Syr'Usses pour la vallée des Usses, du Fornant et des rivières de la Semine affluentes du Rhône

Le Syndicat du Haut-Rhône (SHR) pour le Rhône

Le Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA) pour le Fier et la Morge.

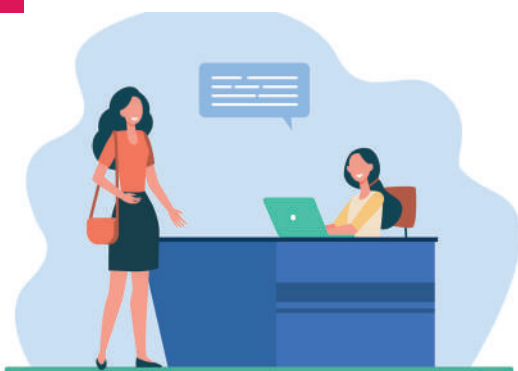
La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, plus connue sous l'acronyme de GEMAPI, est une compétence introduite par la loi portant sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles en 2014.

Cette compétence a été transférée aux Communautés de Communes le 1^{er} janvier 2018 et est obligatoire. Les missions de la GEMAPI sont multiples et englobent notamment **la prévention des inondations, la gestion des milieux aquatiques** (préservation et restauration des écosystèmes aquatiques, la lutte contre la pollution, ou encore la gestion des espèces invasives) **et l'aménagement des cours d'eau et des zones humides**.

Le transfert de la compétence GEMAPI à la CC Usses et Rhône s'est accompagné de la possibilité d'instaurer une fiscalité intitulée « taxe GEMAPI » pour couvrir les dépenses, dont le montant est resté fixé à **140 000 € par an**. Or, en 2023, le coût de la GEMAPI sera le suivant :

	2022, en €	2023, en €	Évolution en €
Cotisation au Syr'Usses (ex-SMECRU)	99 290	139 006	+ 39 716
Cours d'eaux orphelins du Rhône (Syr'Usses)	11 300	17 000	+ 5 700
Cotisation au SHR	22 843	22 843	0
Cotisation au SILA	13 635	15 000	1 365
Rémunération du personnel CCUR	15 984	16 000	+ 16
Total des dépenses	163 052	209 849	+ 46 797
Taxe GEMAPI	141 302	140 000	- 1 302
Total des recettes	141 302	140 000	- 1 302
Solde annuel	- 21 750	- 69 849	- 48 099

Pour couvrir les dépenses de travaux pour l'entretien des rivières, la CC Usses et Rhône a décidé de passer le montant de la participation financière de 140 000 € à 210 000 € en 2023.



Nouvel Office de Tourisme

Le nouvel Office de Tourisme offrira un vaste espace d'accueil / boutique, ainsi que des espaces bureaux pour les salariés. Il permettra à la demande de la mairie, de libérer l'espace actuellement utilisé dans la Maison du Haut-Rhône, ce qui permettra à la commune de Seyssel Haute-Savoie d'avancer dans le cadre de son projet de restructuration du bâtiment et de la muséographie.



Bilan de la saison hivernale

Comme beaucoup de sites nordiques et de stations de ski, la saison 2022/2023 n'a pas été à la hauteur des espérances.

Malgré tout, le domaine nordique de Sur-Lyand/Grand-Colombier a pu ouvrir 36 jours (contre 76 jours en 2021/2022) et a comptabilisé plus de 3 100 personnes à l'espace location (5000 en 2021/2022). Ces chiffres représentent les locations de luges, de raquettes, ainsi que l'achat des redevances ski de fond. Ils sont donc bien inférieurs à la réalité de la fréquentation du site.

Le Domaine nordique de Sur-Lyand/Grand-Colombier est aussi et surtout un site qui accueille des groupes et des scolaires. Cet hiver, ce sont environ 1 900 enfants qui ont été accueillis (contre 3 000 en 2021/2022).



© Jérôme Pruniaux et Frédéric Scall

À noter que sur les 1 900 skieurs (scolaires et groupes), 1 400 venaient du territoire Usse et Rhône. Ces enfants sont accueillis gratuitement par Haut-Rhône Tourisme, ce qui représente une aide indirecte de la CC Usse et Rhône pour les écoles du territoire de plus de 16 000 € cette année.

Au vu de cette saison en demi-teinte, le chiffre d'affaires est bien évidemment à la baisse : **22 681 €** contre **37 006 €** la saison précédente.



Base nautique Aqualoisirs

Venez profiter dès les beaux jours de la base nautique Aqualoisirs Prolynx, de ses jeux pour enfants et de ses aires de pique-nique (même si des petits malins nous ont volé l'un de nos 3 barbecues publics).

Notre prestataire d'activité sera heureux de vous accueillir dans son nouveau bâtiment et de vous proposer toute une palette d'activités (descente en canoë du vieux Rhône, location de pédalo, location de vélo, VAE et Rosalie, ...).

Le snack de la plage est ouvert depuis le 1^{er} week-end de mai.

La baignade sera surveillée en juillet et août comme chaque année.



Fête de la neige

Comme la saison d'hiver, la fête de la neige du dimanche 15 janvier n'a pas connu son succès habituel (300 visiteurs contre 1 500 en 2022), du fait des mauvaises conditions météorologiques et la neige qui n'est tombée que le lendemain. Les élus du Comité de Direction de Haut-Rhône Tourisme ont néanmoins décidé de maintenir cet événement toujours très attendu par les familles en 2024.

Nous vous attendons donc nombreux l'année prochaine, et cette fois-ci, espérons-le, avec de la neige et sous le soleil !





LES FÊTES DE VILLAGE



Chavannaz

Samedi 1er juillet

Repas, buvette, course d'orientation, ventrigrisse, sanglier et jambon à la broche suivi du feu d'artifice et bal

Seysssel Ain

Vendredi 14 juillet

Feux d'artifice sur l'esplanade et bal organisé par Handi Raid

Samedi 15 juillet

Repas de l'Amitié Dansant sur la place de la République à partir de 19h

Judi 20, Vendredi 21 et Samedi 22

Spectacle Son & Lumière « Lydie » à 22h sur la Place de l'Eglise.

Contamine-Sarzin

Vendredi 14 juillet

Fête dès 19h à l'espace Pierre Brand

Frangy

1er et 2 juillet

Fête des Fromages au Plateau de la Sainte

Samedi 08 juillet

Bal des pompiers à la caserne, repas, buvette et animations

Franclens

Samedi 15 juillet

Repas et pétanque de l'Amicale des Pompiers à la salle des fêtes

Musièges

Samedi 22 juillet

Fête de l'été (bal, restauration, buvette et spectacle nocture)

Seysssel 74

7 et 28 juillet

Vendredis festifs sous la Grenette

14 juillet

Traditionnel feux d'artifice

Vanzy

Samedi 8 juillet

Fête de Chatenod

Clarafond-Arcine

Samedi 1er juillet

Kermesse de l'Association des Parents d'Elèves Chessenaz, Clarafond-Arcine, Vanzy

Vendredi 14 juillet

Traditionnel repas en extérieur et animations

Dimanche 23 juillet

Repas champêtre Association de Chasse de Clarafond-Arcine

Chilly

Mardi 25 juillet

Projection de film en plein air devant la salle des fêtes organisé par Stimul'Usses

Usinens

Vendredi 7 juillet

Festi-pin-pon à la caserne des pompiers avec buvette et restauration rapide à partir de 19h

Clermont

Judi 13 juillet

Fête nationale, bal et feux d'artifice

24 juin au 29 juillet

Clermont en Scènes

Eloise

Judi 13 juillet

Fête nationale, repas et feux d'artifice

Chaumont

11 juin au 29 août

Buvette estivale les mardis de 17h à 21h et les dimanches de 8h30 à 12h

Vendredi 7 juillet

Pralet F'estival bar, restauration, concerts

11 et 25 juillet

Animations musicales variées

Chêne-en-Semine

Samedi 5 août

Fête au village à partir de 14h avec tournoi de pétanque suivi de repas et animations

Desingy

Dimanche 6 août

Fête de la Saint Laurent, course d'ânes, buvette, restauration et animations

Frangy

Samedi 05 août

Fête de la Roussette - 50 ans AOP

Mardi 22 août

Cinéma en plein air au Plateau de la Sainte

Dimanche 27 août

Dès 7h, rando VTT + pédestre. Départ à l'espace Métandier

Contamine-Sarzin

Samedi 26 et dimanche 27 août

Fête médiévale du village et des enfants à l'espace Pierre Brand

Clarafond-Arcine

Dimanche 6 août

Fête de la batteuse organisée par le club du BESO

Chilly

Mardi 15 août

« 15 août à la campagne » organisé par l'ES CHILLY

Chaumont

Vendredi 4 août

Pralet F'estival 08, 15, 22 et 29 août

Animations musicales variées

Eloise

Dimanche 27 août

Repas champêtre réservé aux habitants de la commune

Seysssel 74

Lundi 14 août

Repas de l'Amitié

4, 11, 18, 25 août et 1er septembre

Vendredis festifs sous la Grenette

Bateau à passager : «Le Seysssel»

Cette année encore, du 08/04 au 24/09, vous pourrez embarquer en petit comité sur ce bateau traditionnel en bois de 12 places. Redécouvrez l'histoire du territoire Usses et Rhône, et plus particulièrement de Seysssel, intimement liée au Rhône et au commerce fluvial qui représenta une activité économique très importante jusqu'au XIXème siècle. Il est bien sûr toujours possible de **privatiser le bateau** pour 1h, 2h, 3h ou à la journée (7h) et ceci dès le mois d'avril.



Les croisières en bateaux seront proposées :

→ Uniquement les samedis, les dimanches et jours fériés (pont compris) en mai, juin et septembre

→ Du mardi au dimanche. en juillet et aout

Contacts :
www.bateauseysssel.fr
04 50 59 26 56

RÉSERVEZ VOTRE BALADE EN BATEAU





PISCINE DE LA SEMINE

TARIFS

Adultes : **4.00 €**
 Jeunes - de 16 ans : **4.00 €**
 Moins de 6 ans : **Gratuit**
 Seniors + 65 ans : **4.00 €**

CARTES D'ABONNEMENT (10 ENTRÉES) :

Adultes : **30 €** (hors CCUR) / **22 €** (CCUR et comités d'entreprise)
 Jeunes : **30 €** (hors CCUR) / **20 €** la saison (CCUR)

VESTIAIRES

Le public devra se munir d'un petit cadenas personnel pour la fermeture des casiers. La CC Usse et Rhône décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de biens personnels.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

L'accès de la piscine est gratuit pour les enfants âgés de moins de 6 ans (à la date d'ouverture de la piscine).

Les cartes d'abonnement pour les habitants de la CCUR sont en vente à la CC Usse et Rhône (site de la Semine) à partir du jeudi 29 juin 2023 aux horaires ci-après (lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, vendredi de 9h à 12h), un justificatif de domicile est exigé. Pour l'établissement des cartes « Jeunes -16 ans », une photo est nécessaire.

De même, les cartes d'abonnement « Comité d'entreprise » sont délivrées par le secrétariat de la Communauté de Communes (site de la Semine).

Pour tout complément d'informations, merci de contacter le 04 50 77 93 55 aux horaires indiqués ci-dessus.

HORAIRES D'OUVERTURE

**OUVERTURE DU 4 JUILLET
 AU 3 SEPTEMBRE INCLUS**

TOUS LES JOURS DE 11H À 19H

En cas d'orages ou incident technique, la piscine sera fermée. Les entrées ne seront pas remboursées, de même que les cartes d'abonnement non terminées en fin de saison.

LEÇONS DE NATATION

Pour toute information concernant les leçons de natation, le public devra s'adresser directement aux Maîtres Nageurs Sauveteurs.

☎ 04 50 77 92 34
 ✉ courssemine@gmail.com

<p>LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE</p> <p>LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24</p>	<p>15 SAMU</p> <p>LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT</p> <p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins</p>	<p>17 POLICE SECOURS</p> <p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police</p>
<p>112</p> <p>NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne</p>	<p>18 SAPEURS-POMPIERS</p> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide</p>	<p>114</p> <p>NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS</p>



Eau potable

Je déménage : je contacte la mairie pour résilier mon contrat, faire relever le compteur d'eau et modifier l'adresse de facturation.

Je construis : je contacte la mairie pour le branchement d'eau potable.



Eaux usées

Je déménage : je contacte le service facturation assainissement pour communiquer ma nouvelle adresse et éviter une surfacturation : 04 50 48 88 23

Pour un prélèvement automatique : 04 50 48 88 23

Pour un problème de règlement de facture (paiement en 3 fois, virement non valide, relance d'un impayé) : je contacte la trésorerie de Rumilly par téléphone au 04 50 01 01 60 ou par mail : sgc.rumilly@dgfip.finances.gouv.fr

Problème technique d'assainissement (branchement eaux usées, réhabilitation fosse septique...) : 04 50 77 93 55



Déchets ménagers

Une collecte non effectuée : je le signale à la mairie qui contacte directement la CCUR. La mairie centralise l'information car c'est elle qui est compétente pour éventuellement dresser un procès verbal de service non fait.



Déchetteries

Pour connaître les horaires d'ouverture : 04 50 77 93 55 ou je consulte le site de la CCUR <https://www.usses-et-rhone.fr/>



WWW.USSES-ET-RHONE.FR

SITE DE SEYSSEL (siège)
24 Place de l'Orme
74910 SEYSSEL
04 50 56 15 30

SITE DE FRANGY
35 Place de l'Eglise
74270 FRANGY
04 50 44 79 86

SITE DE LA SEMINE
70 Route de la Semine
74270 Chêne-en-Semine
04 50 77 93 55